Mussepr xº1291/D6 m du 13205/2024

LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA SURETE DE DAKHLET **NOUADHIBOU**

Objet: rapport d'expertise

Ref : lettre N° 001021/DRS NDB du 08/05/2024

PJ : 3,25 grammes du produit

Suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport d'expertise établi le Laboratoire de Police Technique et Scientifique, relativement à l'examen d'une quantité de produit suspect, objet de la requête du commissaire de police de El Jedida 1 (lettre N° 1021/CP/ El jedida du 08/05/2024)

L'expertise du laboratoire a permis de conclure que la substance en question ne contient pas de principe actif de substance psychotrope.

Vous trouverez ci-joint, une quantité du produit examiné, d'un poids de 3.25 grammes.

> COMMISSAIRE CONTROLEUR MOHAMED DENNA ESSEISSAH